

## Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale

La faculté en chiffres

- 1 000** étudiants
- 2** sites de formation : Aix et Marseille
- 1** laboratoire de rattachement CERGAM
- 15** enseignants-chercheurs
- 100** enseignants vacataires et extérieurs
- 19** diplômes


Créé en 1996, l'institut de management public et gouvernance territoriale (IMP GT) est la seule unité de formation et de recherche en management public en France.

L'IMP GT au sein d'Aix-Marseille Université forme les futurs managers au service de la performance des systèmes publics et privés liés à l'intérêt général et ce autour de 4 grands axes en lien avec la formation, la recherche et les partenariats professionnels. Il s'agit de l'attractivité territoriale, du management de la culture, du management medico-social et du management de la qualité et gestion des risques sociétaux.

Orienté sur une approche pluridisciplinaire (droit, économie, gestion), élargie aux sciences sociales et appliquée au secteur non marchand, l'offre de formation, confortée par une recherche dynamique en management public, est ouverte aux étudiants en formations initiale et continue. Elle s'étend de la licence d'administration publique, parcours management public, à différents masters professionnels couvrant plusieurs champs de spécialisation (administrations, collectivités territoriales, culture, santé, développement durable, qualité, marketing/communication territoriale) ainsi qu'au master recherche pouvant déboucher sur le doctorat en sciences de gestion.

Ils nous font confiance !



 IMPGT : 21-23 rue Gaston Saporta - 13625 Aix-en-Provence - +33 (0)4 42 17 05 50  
Contact : Céline CAR - OBERLIN - +33 (0)4 42 17 05 51 - celine.car@univ-amu.fr

[impgt.univ-amu.fr](http://impgt.univ-amu.fr)



Institut de Management Public  
et Gouvernance Territoriale  
Aix-Marseille Université

# Taxe d'apprentissage

*campagne de collecte 2019*

## Aix-Marseille Université

Aix-Marseille Université (AMU) est aujourd'hui la plus grande université francophone. Sur 5 grands campus, elle rassemble 78 000 étudiant-e-s, dont 10 000 internationaux, en formation initiale et continue et 8 000 personnels. Parmi 18 composantes, tous les champs disciplinaires de la connaissance y sont enseignés :

- | arts, lettres, langues et sciences humaines
- | droit et sciences politiques
- | économie et gestion
- | santé
- | sciences et technologies
- | pluridisciplinaire (ESPE et IUT)

Des diplômes de niveau licence, master et doctorat y sont délivrés mais également des diplômes universitaires technologiques, des diplômes d'ingénieur, des diplômes de santé, ainsi que des diplômes universitaires.

AMU apporte une large contribution à l'économie de la connaissance et à la diffusion du savoir. Elle rassemble 119 structures de recherche, le plus souvent en partenariat avec les plus grands organismes de recherche nationaux. Cinq grands domaines sont principalement investis :

- | l'énergie
- | les sciences de l'environnement et de l'univers
- | les sciences de la vie et de la santé
- | les sciences et technologies avancées
- | les sciences humaines et sociales

Elle favorise l'innovation et la prise de risque en matière de recherche fondamentale et finalisée. Un de ses enjeux majeur : faciliter les interactions et les échanges entre disciplines et avec les acteurs économiques, facteurs essentiels de progrès en matière de recherche, et mettre au service de la recherche les moyens nécessaires pour placer le potentiel de l'université aux plus hauts niveaux national et international.

## Pourquoi verser la Taxe d'Apprentissage ?

- | Un panel de formations professionnelles répondant aux réalités et aux évolutions du marché
- | Des équipes pédagogiques mêlant universitaires et professionnels de haut niveau
- | Un ensemble de compétences spécialisées reconnues par l'ensemble du monde professionnel
- | Une politique volontariste en matière de formations par l'apprentissage et de formation continue tout au long de la vie
- | Un partenariat actif avec les entreprises

## Qu'en faisons-nous ?

- | L'engagement de dépenses de fonctionnement pédagogiques liées à la mise en œuvre de nouvelles formations,
- | La recherche permanente de professionnels-enseignants de haut niveau,
- | L'équipement mobilier, matériels numériques, sons et vidéo,
- | L'achat de documentation,
- | La traduction de conférences internationales par des traducteurs professionnels.

## Quelles démarches pour verser la taxe ?

- | Adressez-vous à l'organisme collecteur de taxe d'apprentissage de votre choix ou à votre comptable afin de remplir le bordereau (papier ou électronique) de versement de taxe d'apprentissage
- | Mentionnez sur le bordereau que vous souhaitez affecter la partie HORS-QUOTA catégories A et/ou B de votre taxe à :

Composante (faculté, école ou institut) et Intitulé complet du(es) diplôme(s) bénéficiaire(s).

INSTITUT DE MANAGEMENT PUBLIC ET GOUVERNANCE TERRITORIALE

Adressez vos éléments de paiement à votre organisme collecteur avant le : 28 février 2019

Notre code UAI : 0133794D

Notre code RNCP :

## Intention de versement de la TA 2019

Entreprise :

Responsable de la taxe d'apprentissage :

Nom :

Nom :

Adresse :

Prénom :

Code postal :

Fonction :

Ville :

Tél. :

N° Siret :

Courriel :

Organisme collecteur de la taxe d'apprentissage :

Nom de votre organisme :

Versement de la taxe d'apprentissage au profit de (formation ou composante) :

INSTITUT DE MANAGEMENT PUBLIC ET GOUVERNANCE TERRITORIALE

MONTANT EN €

A renvoyer S.V.P. à :